

COMPTE RENDU DE REUNION**Du Conseil Municipal****LEULINGHEN-BERNES****27 septembre 2018**

Convocation du 20 septembre 2018

19 heures 00

Tous les Conseillers présents sauf Mmes Christelle BRUNET, Karine DUVERLIE et M. Patrick DREUILLET, Virginie BARTHELEMY

La séance ouverte, Monsieur le Président désigne Monsieur Francis LEROY, Conseiller Municipal, comme secrétaire de séance, qui donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion adopté à l'unanimité.

Puis M. Francis LEROY donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- Approbation du Compte-rendu du précédent Conseil Municipal
- Décisions modificatives
- Suppression de la Commission Electorale et création d'une commission de contrôle
- Renouvellement de la convention avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement pour l'assainissement individuel
- Divers :
 - o Cérémonie du 11 novembre et Centenaire de l'Armistice
 - o Point sur le Site internet de la commune > point sur la réalisation et la mise en service

Ajouter 3 questions à l'ordre du jour :

- Evolution de la tarification du service Assainissement Collectif
- Diagnostic Archéologique pour le permis d'aménager Lotissement le Canet
- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'aménagement de la place « La Tradivale »

DECISION MODIFICATIVE 2 SALAIRES ET CHARGES

Monsieur le Maire expose :

Afin d'équilibrer le budget, il convient d'effectuer quelques ajustements prenant en compte le remboursement des salaires concernant les maladies.

Au 6419, recette de fonctionnement, la commune recevra + 20 000.00 euro en plus de ce qui est prévu au BP

L'assemblée après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE ainsi qu'il suit la décision modificative numéro 2 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci après :

Section de fonctionnement :

Recettes

Compte 6419 + 20 000.00 euro

Dépenses

Compte 6413 + 20 000.00 euro

DECISION MODIFICATIVE 3 CHARGES A CARACTERE GENERALE

Monsieur le Maire expose :

Afin d'équilibrer le budget de fin d'année, il est proposé de répartir la dotation de la compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle non prévue au BP de la façon suivante :

L'assemblée après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE ainsi qu'il suit la décision modificative numéro 3 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Compte 60621 (combustible) + 5 000.00 euro

Compte 611 (prestations loyers) + 14 000.00 euro

Compte 615231 (entretien voiries) + 10 864.00 euro

Compte 6232 (fête et cérémonie) + 5 000.00 euro

Total + 34 864.00 euro

Recettes

Compte 748313 (dotation CRTP) + 34 864.00 euro

BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose :

Il convient de reverser les subventions reçues par l'Agence de l'eau au Groupe Carrières du Boulonnais. Cette décision modificative est une opération neutre.

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la décision modificative suivante :

Compte 4581 en dépense 4800.00 euro

Compte 4581 en recettes 4800.00 euro

COMMISSION DE CONTROLE REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

Monsieur le Maire expose :

La loi 2016-1048 du 1^{er} août 2016 sur la réforme de l'inscription sur les listes électorales entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Cette réforme introduit la mise à jour d'un Répertoire Electoral Unique en collaboration avec l'INSEE, les consulats et les communes.

La commission électorale n'a plus lieu d'exister car les inscriptions seront gérées par l'INSEE. Le Maire aura le rôle de contrôle.

Il convient de supprimer la commission électorale et de créer une commission de contrôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Madame Christelle Brunet et Monsieur Jacques Fasquel sont délégués à cette nouvelle commission de contrôle

RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE MARQUISE - RINXENT

Monsieur le Maire expose :

Une convention avait été prise dans le cadre de l'assainissement non collectif pour l'assistance technique et l'entretien de ces installations du 1^{er} juillet 2015 et ce pour une période de 3 ans, en contrepartie d'une rémunération basée sur un coût horaire de 20.80 € HT.

Une nouvelle convention est proposée par le syndicat pour une période de 3 ans en contrepartie d'une rémunération basée sur un coût horaire de 21.56 € HT pour l'année 2018 et révisé chaque année.

L'assemblée après avoir délibéré:

Décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette dite convention, annexée à cette délibération

BUDGET ASSAINISSEMENT – EVOLUTION DE LA TARIFICATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN VUE DU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose la situation financière à ce jour du service Assainissement de la commune.

Dans le cadre du transfert au 1^{er} janvier 2019 tel que voté par le conseil communautaire de la terre des 2 caps le 28 juin 2017, le service assainissement sera transféré à la communauté de communes. Afin de permettre une continuité du service pour les usagers au 1^{er} janvier, une augmentation du prix de l'Assainissement collectif est aujourd'hui nécessaire pour compenser les abondements à partir du budget général réalisés par la commune jusqu'à présent. En effet de par sa structure, la communauté de communes ne sera plus autorisée à abonder de son budget général vers son budget assainissement.

C'est pourquoi il est proposé une révision des redevances d'assainissement collectif comme suit à compter du 15 octobre 2018 :

- Une part fixe (payée chaque semestre) de 30 € HT
- Une part variable de 2.67 € HT/m³

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte l'augmentation de la tarification du service assainissement collectif

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT – DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE OBLIGATOIRE - PERMIS D'AMENAGER LOTISSEMENT LE CANET

Dans le cadre du lotissement, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a notifié la commune de réaliser un diagnostic d'archéologie préventive.

Le Département propose de la réaliser. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention. Monsieur le Maire précise qu'une parcelle est déjà en promesse d'achat.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU - AMENAGEMENT DE LA PLACE « LA TRADIVALE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la place « la Tradivale » située au cœur du Village.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'opération citée ci-dessus peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre des eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

INFORMATIONS DIVERSES

- invitation pour la remise des prix « Challenge Maison fleuries »
- cérémonie du 11 novembre et centenaire de l'Armistice : Il est souhaité que les écoliers chantent la Marseillaise, lisent des textes et/ou poèmes. Il est proposé que les enfants participent dans l'énoncé des « Morts pour la France ». Monsieur le Préfet invite les habitants à pavoiser leurs habitations. Une salle sera prévue en cas de pluie pour la cérémonie officielle.
- Site internet de la mairie : Monsieur Franck Menuge informe l'assemblée que le site est prêt à accueillir les informations : qu'il est nécessaire de l'alimenter avec des mises à jour et des

informations ponctuelles. Un travail fastidieux avec Jean Louis Malfoy a été de définir les arborescences, les dossiers et sous dossiers utiles. Des réunions devront être organisées pour informer les présidents d'associations et les enseignants sur leurs implications et que le site leur est en partie dédié. Ce site devrait être opérationnel début novembre. Concernant la présentation des élus, une concertation avec le Conseil est envisagée pour connaître l'avis de chacun (trombinoscope ou pas...)

Monsieur le Maire remercie Monsieur Franck Menuge, Jean-Louis Malfoy, Francis Leroy et Virginie Barthélémy pour la création de ce site.

- Visites organisées par le Parc : rapport de Monsieur Francis LEROY :

Le mercredi 19 septembre 2018, le Parc Naturel et la Communauté de la Terre des 2 caps ont organisé une visite de terrain. Le but était de communiquer sur les enjeux pour le territoire. Quoi de mieux pour cela que d'échanger autour de quelques réalisations de l'intercommunalité, du Parc et de leurs partenaires.

Marquise : aire de covoiturage et véhicules électriques, techniques utilisées pour sa construction : 49 places et 4 garages à vélos sécurisés.

Visite d'une chaudière bois-plaquettes : « tables et chambres d'hôtes Alex Factory à Wierre Effroy ». Elle chauffe et produit de l'eau chaude pour l'habitation et 5 chambres d'hôtes : 300 m² +6 salles de bain +spa avec sauna.

Ambleteuse : travaux sur l'esplanade et information sur la GEMAPI.

Les communaux d'Audresselles : 4 ha de terrain ; débroussaillage des ronces et argousiers pour retrouver une prairie et y introduire des moutons boulonnais en alternance sur 2 ha.

Bazinghen :

- 1) Essor de l'agriculture biologique et des techniques agro-écologiques. Intervention de M. Delattre, agriculteur labellisé bio, éleveur de bovins de race « angus » et développement de l'agro foresterie.
- 2) Restauration de murets de pierres.

Point de vue sur la basse vallée de la Slack. Programmation d'une randonnée annuelle en 2019

La forteresse à Capland, Francis Bouclet, Président de la Terre des 2 caps remercie la participation de chacun et clôture la visite.

Séance close à 22h00



Le Maire
J. FASQUEL